

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 596**2 août 2001****SOMMAIRE**

Artis Beaver S.A., Luxembourg	28592	Planète-Sports-Loisirs-Conseils-Voyages S.A., Lu-	28567
C.T.B.R. Luxembourg Holding S.A., Compagnie de		xembourg	28567
de Trésorerie Benjamin de Rothschild Luxem-		PMF International S.A., Luxembourg	28599
bourg Holding S.A., Luxembourg	28606	Polaroid Commerce, G.m.b.H., Luxembourg	28564
Compaq Participations Luxembourg, S.à r.l., Gas-		Polyval Holding S.A., Luxembourg	28599
perich	28585	Presence Communication & Production, S.à r.l.,	
Loopy S.A., Useldange	28577	Luxembourg	28599
Lumedia Europe S.A., Dudelange	28562	R.V.A. Capital Risque S.A., Luxembourg	28601
Luxe Communication, S.à r.l., Luxembourg	28564	Reigate Square Holdings, S.à r.l., Luxembourg	28600
Luxe Communication, S.à r.l., Luxembourg	28564	Renert, S.à r.l., Luxembourg	28600
Luxem S.A., Luxembourg	28562	Retail Estates Luxembourg S.A., Luxembourg	28600
Luxem S.A.H., Luxembourg	28563	Revolux, S.à r.l., Goetzingen	28600
Luxgames, S.à r.l., Koerich	28565	Saragy S.A., Luxembourg	28603
Lyrae Holding, S.à r.l., Luxembourg	28567	Scherf, S.à r.l., Wasserbillig	28605
Malbec S.A., Luxembourg	28567	Schutterhof S.A., Luxembourg	28605
(Guy) Mangers, S.à r.l., Steinfort	28568	Screen Center S.A., Sandweiler	28606
Manu-Façades, S.à r.l., Dudelange	28568	Sécurité Concept & Equipement S.A., Luxem-	
Marsid Holdings S.A., Luxembourg	28565	bourg	28602
Matériaux Marketing Services S.A., Gaichel	28569	Sécurité Concept & Equipement S.A., Luxem-	
MC Consulting, S.à r.l., Luxembourg	28569	bourg	28606
Meditec, S.à r.l., Itzig	28577	Seven Seas Holding S.A., Luxembourg	28604
Mieti S.A., Luxembourg	28577	T.G. International S.A., Luxembourg	28568
Mieti S.A., Luxembourg	28577	T.G. International S.A., Luxembourg	28568
Milimmo Aktiengesellschaft, Luxembourg	28579	Thomson Finance S.A., Luxembourg	28569
Nedeurope S.A., Luxembourg	28579	Thomson Finance S.A., Luxembourg	28573
Nedeurope S.A., Luxembourg	28579	Thomson Finance S.A., Luxembourg	28576
New Media Innovation Luxembourg, S.à r.l., Lu-		Valleroy S.A., Luxembourg	28600
xembourg	28580	Viking River Cruises S.A., Luxembourg	28595
NH Benelux S.A., Luxembourg	28581	Viking River Cruises S.A., Luxembourg	28599
Nordea Life & Pensions S.A., Luxembourg-Findel	28601	W.I.L., World Investments Luxembourg S.A.,	
Octo Group S.A., Dippach	28585	Luxembourg	28599
Omega Textile International S.A., Luxembourg	28579	W.I.L., World Investments Luxembourg S.A.,	
Palais de Chine, S.à r.l., Luxembourg	28592	Luxembourg	28599
Partnercom Holding S.A., Luxembourg	28592	Winchester Square Holdings, S.à r.l., Luxem-	
Perspectives et Réalisations Immobilières S.A.,		bourg	28581
Luxembourg	28595	Winchester Square Holdings, S.à r.l., Luxem-	
PHI Data S.A., Windhof	28595	bourg	28584
Pierres S.A., Luxembourg	28595		

LUMEDIA EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Dudelange, Zone Industrielle rue de la Poudrerie.
R. C. Luxembourg B 78.209.

—
Réunion du conseil d'administration du 11 décembre 2000

Ordre du jour:

Signatures autorisées.

Les membres du Conseil d'Administration tous ici présents décident de conférer à Madame Jeanne Schmitz en sa qualité d'administrateur-délégué un droit de cosignature obligatoire.

CONSOLIDATION COMPANY LUXEMBOURG S.A. / V. Schoetter-Rech / J. Schmitz

Administrateur / Administrateur / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 15, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04038/664/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

LUXEM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 17.982.

L'an deux mille, le douze décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXEM S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 17.982, constituée suivant acte notarié en date du 11 décembre 1980, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 18 du 29 janvier 1981 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 89 du 6 avril 1989.

L'assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre de Cuyper, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Patricia Becker, sans profession, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Approbation des comptes sociaux pour les exercices 1997, 1998, 1999 et décharge.

2) Adoption du statut de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et modification des articles 1^{er} et 3 des statuts.

3) Conversion du capital social de 5.000.000,- LUF en 123.946,76 EUR.

4) Augmentation du capital social à concurrence de 26.053,24 EUR, pour le porter de son montant actuel à 150.000,- EUR, sans émission d'actions nouvelles par l'incorporation à due concurrence du bénéfice de l'exercice.

Modification de l'article 5 des statuts.

5) Démission des membres du conseil d'administration et décharge.

6) Nomination de nouveaux administrateurs.

7) Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve les comptes sociaux pour les exercices 1997, 1998, 1999.

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour les mêmes exercices.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter le statut de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et de modifier en conséquence les articles 1^{er} et 3 des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de LUXEM S.A.»

«**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de LUF en EUR.

Le capital souscrit est ainsi fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euros soixante-seize cents (123.946,76 EUR).

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit à concurrence de vingt-six mille cinquante-trois Euros vingt-quatre cents (26.053,24 EUR), pour le porter à cent cinquante mille Euros (150.000,- EUR) sans émission d'actions nouvelles par l'incorporation du bénéfice à due concurrence.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence d'un tel bénéfice par une situation interimaire au 30 septembre 2000.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 est modifié comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille Euros (150.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs actuellement en fonction et leur donne décharge pour l'exercice en cours.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Madame Christiane Lambrecht, agent B.E.I., demeurant à Luxembourg, 82, boulevard Napoléon.
 - Madame Patricia Becker, sans profession, demeurant à Luxembourg, 24, rue Arthur Herchen.
 - Monsieur Jean-Pierre de Cuyper, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.
 - Monsieur Ricardo Portabella, administrateur de sociétés, demeurant à Cologny-Genève, 21, chemin Byron.
- Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2001.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes approximativement à la somme de 60.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. de Cuyper, T. Dahm, P. Becker, R. Portabella et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 28, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2001.

F. Baden.

(04042/200/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

LUXEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 17.982.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(04043/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

LUXE COMMUNICATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 4A, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 71.891.

L'an deux mille, le onze décembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

Monsieur Vincent Letesson, gérant de société, demeurant à B-4000 Liège, 4, Quai de Rome, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de Monsieur Lionel Fouillen, indépendant, demeurant à B-4000 Liège, 34, rue des Clarisses,

en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée,

lesquels sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée LUXE COMMUNICATION, S.à r.l., avec siège à L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies,

constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 1^{er} octobre 1999, publié au Mémorial C, numéro 934 de l'année 1999, page 44825,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.891.

Ceci exposé, le comparant s'est constitué en assemblée générale extraordinaire de la société prédécrite, et, après avoir renoncé à toute convocation supplémentaire, il a requis le notaire d'acter comme suit la résolution suivante:

Siège social

Les associés ont pris la résolution de transférer le siège de la société à l'adresse suivante: L-2310 Luxembourg, 4A, avenue Pasteur.

La première phrase de l'article 2 des statuts aura donc désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.»

Dont acte, fait et passé à Redange, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Letesson, C. Mines.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange, le 4 janvier 2001.

C. Mines.

(04040/223/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

LUXE COMMUNICATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 4A, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 71.891.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés à la suite de l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2000, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Redange, le 4 janvier 2001.

C. Mines.

(04041/223/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

POLAROID COMMERCE, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 60.111.

1. M. Yann Lefebvre, administrateur de société, 7, rue Casteja, F-92100 Boulogne, France, a été nommé gérant de la société en remplacement de M. Dieter Gruber, démissionnaire.

3. Décharge a été accordée à M. Dieter Gruber pour la période de son mandat.

2. Les mandats des trois gérants, M. Joe Hector, administrateur de société, 11, Inchfad Road, Balloch Alexandria, W. Dunbartonshire G83, Ecosse, M. Yann Lefebvre, préqualifié, et Mme Sarah Elisabeth Bonallo, Directeur, L-8394 Olm, 5, rue des Jardins, viendront à échéance à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour avis sincère et conforme

Pour POLAROID COMMERCE, G.m.b.H

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2001, vol. 547, fol. 88, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04094/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

LUXGAMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8383 Koerich, 23, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 55.996.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Capellen, le 9 janvier 2001, vol. 136, fol. 88, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Koerich, le 11 janvier 2001.

Pour la société

Signature

(04047/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

MARSID HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 21.002.

In the year two thousand, on the twelfth day of December.

Before Maître Frank Baden, notary, with office in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of MARSID HOLDINGS S.A. a société anonyme having its registered office in Luxembourg, registered in the trade register of Luxembourg under the number B 21.002, incorporated pursuant to a notarial deed on November 18th, 1983, published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 371 of December 20th, 1983.

The meeting was opened at 9.00 a.m. with Mrs Isabelle Schul, employee, residing in Aix sur Cloix (B), in the chair, who appointed as secretary Ms Claire Sanson, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Séverine Cordonnier, employee, residing in Differdange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices published:

- a) in the Mémorial C, Recueil number 822 of November 9th, 2000, number 863 of November 25th, 2000
- b) in the Letzeburger Journal, on November 9th, 2000, on November 25th, 2000
- c) in the Tageblatt, on November 9th, 2000, on November 25th, 2000.

II.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to have the company dissolved.
2. Decision to proceed with the company's liquidation.
3. Appointment of one or several liquidator(s) and specification of his or their powers.

III.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV.- As appears from the said attendance list four (4) shares out of the three hundred and fifty (350) shares representing the whole corporate capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting.

V.- As a first extraordinary general meeting with the same agenda has been held on October 12th, 2000 without reaching the quorum requirements for voting the items of the agenda, the present meeting may deliberate validly without any quorum requirements.

Then the general meeting of the said company took unanimously the following resolution:

First resolution

The meeting decides to dissolve the company and pronounces its liquidation as of today.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, having its registered office in Luxembourg.

The largest powers and especially those determined by articles 144 and following of the law of August 10th, 1915 on commercial companies are granted to the liquidator by the general meeting of the shareholders. The liquidator may execute the acts and operations specified by article 145 without any special authorization of the general meeting even in the case it is normally required by law.

The liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

He may, under his own responsibility, delegate for certain determined operations, the whole or part of his powers to one or more proxies for the time he will fix.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille, le douze décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARSID HOLDINGS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 21.002, constituée suivant acte notarié en date du 18 novembre 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 371 du 20 décembre 1983.

L'assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Madame Isabelle Schul, employée privée, demeurant à Aix-sur-Cloix (B), qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Claire Sanson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Séverine Cordonnier, employée privée, demeurant à Differdange.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis publiés:

a) au Mémorial C, Recueil numéro 822 du 9 novembre 2000 et numéro 863 du 25 novembre 2000

b) au Letzeburger Journal du 9 novembre 2000 et du 25 novembre 2000

c) au Tageblatt du 9 novembre 2000 et du 25 novembre 2000.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.

2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.

3. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les trois cent cinquante (350) actions représentant l'intégralité du capital social, quatre (4) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

V.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu le même ordre du jour s'est tenu le 12 octobre 2000 sans réunir les conditions de quorum pour voter les points de l'ordre du jour. La présente assemblée peut donc valablement délibérer sans conditions de quorum.

Ensuite l'assemblée générale de ladite société a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévues à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Schul, C. Sanson, S. Cordonnier et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 28, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 janvier 2001.

F. Baden.

(04054/200/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

LYRAE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 79.321.

—
Extrait du contrat de cession de parts daté du 5 décembre 2000

En vertu du:

- contrat de cession de parts daté du 5 décembre 2000,

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts (155) détenues dans la société, à

GIRARD S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

et

TCG GESTION S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts (155) détenues dans la société, à

GIRARD S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 décembre 2000.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2001, vol. 548, fol. 17, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04050/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

MALBEC S.A., Société Anonyme,

(anc. MALBEC HOLDING S.A.).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 62.522.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 décembre 2000

Monsieur Angelo De Bernardi, Madame Romaine Scheifer-Gillen et Madame Marie-Fiore Ries-Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Adrien Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Pour extrait sincère et conforme

MALBEC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 8, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04051/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

PLANETE-SPORTS-LOISIRS-CONSEILS-VOYAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 77.063.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 8 janvier 2001

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 janvier 2001 au 9B, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, que les organes se composent comme suit:

Conseil d'administration

- Monsieur Joseph Wilwert, Président du Conseil d'Administration et Administrateur

- Monsieur Georges-Hubert Rosillette, Administrateur

- Monsieur Alberto de Vita, Administrateur.

Siège social

Le siège social est au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Commissaire aux comptes

SOCIETE FIDUCIAIRE API S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Luxembourg, le 9 janvier 2001.

Pour extrait conforme

PLANETE-SPORTS-LOISIRS-CONSEILS-VOYAGES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 24, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04092/588/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

GUY MANGERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 31, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.892.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Capellen, le 9 janvier 2001, vol. 136, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Koerich, le 11 janvier 2001.

Pour la société

Signature

(04052/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

MANU-FACADES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3526 Dudelange, 113, rue des Minières.
R. C. Luxembourg B 73.758.

Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2000

Les associés représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée extraordinaire et ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

- Le siège social de la société est transféré au 113, rue des Minières, L-3526 Dudelange.

C.M. Monteiro Dos Santos / J. A. Figueiredo Simoes

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2001, vol. 548, fol. 5, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04053/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

T.G. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.923.

Le bilan abrégé du 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(04146/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

T.G. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.923.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue
en date du 14 juillet 2000 à Luxembourg*

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

Le Conseil d'Administration se compose de:

Groupe A

- Monsieur Luciano Silipo, demeurant à Bologne (I)

- Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant à Luxembourg

Groupe B

- Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant à Dippach.

Le Commissaire aux Comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 24, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04147/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

MATERIAUX MARKETING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8469 Gaichel, Maison 4.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Redange-sur-Attert, le 10 janvier 2001, vol. 144, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 10 janvier 2001.

Pour MATERIAUX MARKETING SERVICES S.A.

SUD FIDUCIAIRE SPRL

P. Lenoir

Mandataire

(04055/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

MC CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 152, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 34.016.

L'an deux mille, le 8 janvier.

A comparu:

- Monsieur Carlos Marques, Comptable, demeurant à Luxembourg, 152, avenue du X Septembre.

Résolution

- Le siège social de la société est transféré à L-2550 Luxembourg, 152, avenue du X Septembre.

Fait à Luxembourg, le 8 janvier 2001.

C. Marques.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 14, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04058/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

THOMSON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 45.994.

In the year two thousand, on the eighth of December.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of THOMSON FINANCE S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg. (R.C. Luxembourg B 45.994), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 13th, 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 79 of March 2nd, 1994. The Articles of Incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on November 15th, 2000, not yet published in the Mémorial.

The meeting was opened at 11.30 a.m, with Mr Jacques Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Isabelle Nickels, employee, residing in Esch-sur-Alzette.

The meeting elected as scrutineer Mr Gregor Dalrymple, director, residing in Strassen.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To increase the capital of the Corporation by an amount of twenty-two million one hundred sixty thousand seven hundred United States dollars (USD 22,160,700.-) so as to raise it from its present amount of five billion five hundred thirty-nine million eight hundred twenty-three thousand three hundred United States dollars (USD 5,539,823.300.-) divided into one hundred ten million seven hundred ninety-six thousand four hundred sixty-six (110,796,466) shares with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) per share to five billion five hundred sixty-one million nine hundred eighty-four thousand United States dollars (USD 5,561,984,000.-) divided into one hundred eleven million two hundred thirty-nine thousand six hundred eighty (111,239,680) shares with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) per share.

2. To issue four hundred forty-three thousand two hundred fourteen (443,214) additional shares with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) per share with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' meeting on.

3. To accept the subscription for these four hundred forty-three thousand two hundred fourteen (443,214) additional shares with a total share premium of twenty-five million eight hundred sixty-five thousand three hundred United States dollars (USD 25,865,300) without any preferential subscription right by THOMSON CANADA LIMITED, a company established under the laws of Ontario, having its registered office at Toronto and to accept payment in full for each such new share by a contribution in specie consisting of forty-nine (49) shares of THOMSON ASIA HOLDINGS, a company established under the laws of the United-Kingdom, having its registered office at London.

4. To amend article 5 of the Corporation's articles so as to reflect the capital increase resolved pursuant to items 1 and 2 of the Agenda.

5. To transact any other business.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the capital of the Corporation by an amount of twenty-two million one hundred sixty-thousand seven hundred United States dollars (USD 22,160,700.-) so as to raise it from its present amount of five billion five hundred thirty-nine million eight hundred twenty-three thousand three hundred United States dollars (USD 5,539,823,300.-) divided into one hundred ten million seven hundred ninety-six thousand four hundred sixty-six (110,796,466) shares with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) per share to five billion five hundred sixty-one million nine hundred eighty-four thousand United States dollars (USD 5,561,984,000.-) divided into one hundred eleven million two hundred thirty-nine thousand six hundred eighty (111,239,680) shares with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) per share.

Second resolution

The general meeting resolves to issue four hundred forty-three thousand two hundred fourteen (443,214) additional shares with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) per share without any preferential subscription right for the existing shareholders, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from today on.

There now appeared Mr Jacques Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of THOMSON CANADA LIMITED, a company established under the laws of Ontario, having its registered office at Toronto by virtue of a proxy given at Toronto, on December 7th, 2000, which proxy will remain attached to the present deed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the said THOMSON CANADA LIMITED for four hundred forty-three thousand two hundred fourteen (443,214) additional shares with a total share premium of twenty-five million eight hundred sixty-five thousand three hundred United States dollars (USD 25,865,300) and to make payment in full for each such new share by a contribution in specie consisting of forty-nine (49) shares of THOMSON ASIAN HOLDINGS, a company established under the laws of the United Kingdom, having its registered office at London, representing (ninety-eight per cent) 98 % of the issued shares of the said company.

The contribution in specie is valued at forty-eight million twenty-six thousand US dollars (48,026,000.- USD) being twenty-two million one hundred and sixty thousand seven hundred US dollars (22,160,700.- USD) for the share capital and twenty-five million eight hundred and sixty-five thousand three hundred US dollars (25,865,300.- USD) for the issue premium.

THOMSON CANADA LIMITED acting through its attorney in fact stated that the shares contributed in specie are free of any pledge and that there exist no impediments to their free transferability to THOMSON FINANCE S.A.

The person appearing stated that in satisfaction of articles 26-1 and 32-1 (5) of the law on commercial companies a report has been drawn up by FIDUCIAIRE CHRISTIAN BILLON REVISEUR D'ENTREPRISES, S.à r.l., Luxembourg, on December 8th, 2000 signed by Mr Christian Billon, auditor, wherein the securities so contributed in specie are described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

«On the basis of the work performed, as outlined above, no significant matters have come to our attention that would affect the value of the contributed shares being at least equal to the nominal value of the shares to be issued and the related share premium.

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities. Proof of the ownership by the contributor of the shares in THOMSON ASIA HOLDINGS has been given to the undersigned Notary. The transfer to THOMSON FINANCE S.A. of the shares in THOMSON ASIAN HOLDINGS will be entered into the shareholders' register of that company immediately after the execution of this deed.

Thereupon the general meeting resolves to accept the said subscription and payment and to allot the four hundred forty-three thousand two hundred fourteen (443,214) additional shares to the said subscriber THOMSON CANADA LIMITED as fully paid shares.

Third resolution

The general meeting resolves to amend article 5 of the Corporation's articles so as to reflect the capital increase resolved pursuant to the above resolutions.

Consequently, the first paragraph of article 5 is replaced by the following text:

«The subscribed capital of the Corporation is set at five billion five hundred sixty-one million nine hundred eighty-four thousand United States dollars (USD 5,561,984,000.-) divided into one hundred eleven million two hundred thirty-nine thousand six hundred eighty (111,239,680) shares with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) per share.»

Declaration for tax purposes

Insofar as the contribution in kind results in the Corporation THOMSON FINANCE S.A. in 98% of the shares issued by a company incorporated in the European Community, the Corporation refers to Article 4-2 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital tax exemption.

Expenses

The appearing persons declare that the aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which is liable by reason of this increase of capital, is approximately estimated at 300,000.- LUF.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le huit décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THOMSON FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 45.994, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 79 du 2 mars 1994 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 novembre 2000, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Jacques Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabelle Nickels, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gregor Dalrymple, administrateur, demeurant à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société d'un montant de vingt-deux millions cent soixante mille sept cents US dollars (22.160.700.- USD) pour le porter de son montant actuel de cinq milliards cinq cent trente-neuf millions huit cent vingt-trois mille trois cents US dollars (5.539.823.300.- USD) divisé en cent dix millions sept cent quatre-vingt-seize mille quatre cent soixante-six (110.796.466) actions d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50.- USD) chacune à cinq milliards cinq cent soixante et un millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille US dollars (5.561.984.000.- USD) divisé en cent onze millions deux cent trente-neuf mille six cent quatre-vingt (111.239.680) actions d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50.- USD) chacune.

2. Emission de quatre cent quarante-trois mille deux cent quatorze (443.214) actions supplémentaires d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50.- USD) par action, jouissant des mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de l'assemblée générale extraordinaire.

3. Acceptation de la souscription des quatre cent quarante-trois mille deux cent quatorze (443.214) actions supplémentaires, émises avec une prime d'émission totale de vingt-cinq millions huit cent soixante-cinq mille trois cents US dollars (25.865.300.- USD), sans droit de souscription préférentiel en faveur des actionnaires existants, par la société THOMSON CANADA LIMITED, une société existant sans la loi d'Ontario, ayant son siège social à Toronto, et acceptation de la libération intégrale pour chacune des actions nouvelles par un apport en nature consistant en quarante-neuf (49) actions de la société THOMSON ASIAN HOLDINGS, une société existant sous la loi d'Angleterre, ayant son siège social à Londres.

4. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions sur l'augmentation de capital décidée conformément aux points 1 et 2 de l'ordre du jour.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-deux millions cent soixante mille sept cents US dollars (22.160.700,- USD) pour le porter de son montant actuel de cinq milliards cinq cent trente-neuf millions huit cent vingt-trois mille trois cents US dollars (5.539.823.300,- USD) divisé en cent dix millions sept cent quatre-vingt-seize mille quatre cent soixante-six (110.796.466) actions d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50.- USD) par action à cinq milliards cinq cent soixante et un millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille US dollars (5.561.984.000,- USD) divisé en cent onze millions deux cent trente-neuf mille six cent quatre-vingts (111.239.680) actions d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50,- USD) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide l'émission de quatre cent quarante-trois mille deux cent quatorze (443.214) actions supplémentaires d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50,- USD) chacune, sans réserver un droit de souscription préférentiel en faveur des actionnaires existants, jouissant des mêmes droits et privilèges que les actions existantes, et donnant droit aux dividendes à partir de ce jour.

Ensuite intervient Monsieur Jacques Loesch, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de THOMSON CANADA LIMITED, une société établie sous la loi d'Ontario, ayant son siège social à Toronto, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Toronto, le 7 décembre 2000, laquelle restera annexée aux présentes.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour compte de ladite société THOMSON CANADA LIMITED aux quatre cent quarante-trois mille deux cent quatorze (443.214) actions supplémentaires émises avec une prime d'émission totale de vingt-cinq millions huit cent soixante-cinq mille trois cents US dollars (25.865.300,- USD) et libérer entièrement chaque action nouvelle par un apport en nature de quarante-neuf (49) actions de la société THOMSON ASIA HOLDINGS, une société établie sous la loi d'Angleterre, ayant son siège social à Londres, représentant quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) des actions émises de cette société.

Cet apport en nature est évalué à quarante-huit millions vingt-six mille US dollars (48.026.000,- USD) faisant vingt-deux millions cent soixante mille sept cents US dollars (22.160.700,- USD) pour le capital et vingt-cinq millions huit cent soixante-cinq mille trois cents US dollars (25.865.300,- USD) pour le poste prime d'émission.

THOMSON CANADA LIMITED, agissant par son mandataire spécial, déclare qu'il n'y a pas d'obstacle au libre transfert des actions à THOMSON FINANCE S.A.

Le comparant déclare qu'en concordance avec les articles 26-1 et 32 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi par la FIDUCIAIRE CHRISTIAN BILLON, réviseur d'entreprises, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, daté du 8 décembre 2000, signé par Monsieur Christian Billon réviseur d'entreprises, lequel rapport restera annexé au présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Le rapport conclut comme suit:

Version française:

«Sur base des travaux effectués, tels que décrits ci-dessus, nous n'avons pas eu connaissance de faits ayant pour affecter la valeur des actions apportées qui est au moins égale à la valeur nominale des actions à émettre, et à la prime d'émission.»

Le rapport prémentionné restera annexé aux présentes pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

La preuve de la propriété des actions de la société THOMSON ASIA HOLDINGS par l'apporteur a été apportée au notaire soussigné.

Le transfert des actions de THOMSON ASIA HOLDINGS à THOMSON FINANCE S.A. sera inscrit dans le registre des actionnaires immédiatement après l'exécution des présentes.

L'Assemblée générale décide d'accepter ladite souscription et libération et décide d'attribuer les quatre cent quarante-trois mille deux cent quatorze (443.214) actions nouvelles entièrement libérées à la société THOMSON CANADA LIMITED.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital décidée conformément aux résolutions qui précèdent.

En conséquence, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié comme suit:

«Le capital souscrit de la société est fixé à cinq milliards cinq cent soixante et un millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille US dollars (5.561.984.000,- USD) divisé en cent onze millions deux cent trente-neuf mille six cent quatre-vingts (111.239.680) actions d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50.- USD) chacune.»

Déclaration pour le fisc

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans une participation de THOMSON FINANCE S.A. de 98% des actions émises d'une société existante dans la Communauté Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de 300.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte et rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Loesch, I. Nickels, G. Dalrymple et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 21, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 janvier 2001.

F. Baden.

(04152/200/238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

THOMSON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 45.994.

In the year two thousand, on the fifteenth of December.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of THOMSON FINANCE S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R.C. Luxembourg B 45.994), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 13th of December 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 79 of the 2nd of March 1994. The Articles of Incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on December 8th, 2000, not yet published in the Mémorial.

The meeting was opened at 5.00 a.m. with Mr Jacques Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Isabelle Nickels, employee, residing in Esch/Alzette.

The meeting elected as scrutineer Mr Gregor Dalrymple, director, residing in Strassen.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To increase the capital of the Corporation by an amount of sixty-nine million seven hundred thirty five thousand United States dollars (USD 69,735,000.-) so as to raise it from its present amount of five billion five hundred sixty-one million nine hundred eighty-four thousand United States dollars (USD 5,561,984,000.-) divided into one hundred eleven million two hundred thirty-nine thousand six hundred eighty (111,239,680) shares with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) per share to five billion six hundred thirty-one million seven hundred nineteen thousand United States dollars (USD 5,631,719,000.-) divided into one hundred twelve million six hundred thirty-four thousand three hundred eighty (112,634,380) shares with a par value of fifty-United States dollars (USD 50.-) per share.

2. To issue one million three hundred ninety-four thousand seven hundred (1,394,700) additional shares with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) per share with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholder's meeting on.

3. To accept the subscription for these one million three hundred ninety-four thousand seven hundred (1,394,700) additional shares without any preferential subscription right by THOMSON HOLDINGS S.A., a company established under the laws of Luxembourg, having its registered office at Luxembourg and to accept payment in full for each such new share by a contribution in specie consisting of twenty-one thousand (21,000) shares of PRIMARK EUROASIA B.V., a company established under the laws of the Netherlands, having its registered office at Amsterdam.

4. To amend article 5 of the Corporation's articles so as to reflect the capital increase resolved pursuant to items 1 and 2 of the Agenda.

5. To transact any other business.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the capital of the Corporation by an amount of sixty nine million seven hundred thirty five thousand United States dollars (USD 69,735,000.-) so as to raise it from its present amount of five billion five hundred sixty one million nine hundred eighty four thousand United States dollars (USD 5,561,984,000.-) divided into one hundred eleven million two hundred thirty nine thousand six hundred eighty (111,239,680) shares with

a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) per share to five billion six hundred thirty one million seven hundred nineteen thousand United States dollars (USD 5,631,719,000.-) divided into one hundred twelve million six hundred thirty four thousand three hundred eighty (112,634,380) shares with a par value of fifty United States dollars (USD 50) per share.

Second resolution

The general meeting resolves to issue one million three hundred ninety four thousand seven hundred (1,394,700) additional shares with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) per share with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholder's meeting on.

There now appeared Mr Jacques Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of THOMSON HOLDINGS S.A., a company established under the laws of Luxembourg, having its registered office at Luxembourg by virtue of a proxy given at Luxembourg, on 15 December 2000, which proxy will remain attached to the present deed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the said THOMSON HOLDINGS S.A. for one million three hundred ninety-four thousand seven hundred (1,394,700) additional shares and to make payment in full for each such new share by a contribution in specie consisting of twenty one thousand (21,000) shares of PRIMARK EUROASIA B.V., a company established under the laws of the Netherlands, having its registered office at Amsterdam, being shares representing 100% of the capital of the said PRIMARK EUROASIA B.V.

THOMSON HOLDINGS S.A. acting through its attorney in fact stated that the shares contributed in specie are free of any pledge and that there exist no impediments to their free transferability to THOMSON FINANCE S.A.

The person appearing stated that in satisfaction of articles 26-1 and 32-1 (5) of the law on commercial companies a report has been drawn up by FIDUCIAIRE CHRISTIAN BILLON REVISEUR D'ENTREPRISES, S.à r.l., Luxembourg, on (2000), signed by Mr Christian Billon, auditor, wherein the securities so contributed in specie are described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

«On the basis of the work performed, as outlined above, we have no comments to make on the total value of the 21,000 contributed shares of PEABV which is at least equal to the nominal value of the shares to be issued.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Proof of the ownership by the contributor of the shares in PRIMARK EUROASIA B.V. has been given to the undersigned.

The transfer to THOMSON FINANCE S.A. of the shares in PRIMARK EUROASIA B.V. will be entered into the shareholders' register of that company immediately after the execution of this deed.

The transfer of such shares is documented in accordance with Dutch Law in a notarial deed documented today by Me Edwin F. Renes, civil law notary in Amsterdam according to a certificate issued by said notary.

Thereupon the general meeting resolves to accept the said subscription and payment and to allot the one million three hundred ninety-four thousand seven hundred (1,394,700) additional shares to the said subscriber THOMSON HOLDINGS S.A. LIMITED as fully paid shares.

Third resolution

The general meeting resolves to amend article 5 of the Corporation's articles so as to reflect the capital increase resolved pursuant to the above resolutions.

Consequently, the first paragraph of article 5 is replaced by the following text:

«The subscribed capital of the Corporation is set at five billion six hundred thirty one million seven hundred nineteen thousand United States dollars (USD 5,631,719,000.-) divided into one hundred twelve million six hundred thirty four thousand three hundred eighty (112,634,380) shares with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) per share.»

Declaration for tax purposes

Insofar as the contribution in kind results in the Company THOMSON FINANCE S.A. of the shares representing 100% of the capital of a company incorporated in the European Community, the Company refers to Article 4-2 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital tax exemption.

Expenses

The appearing persons declare that the aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which is liable by reason of this increase of capital, is approximately estimated at 300,000 Luxembourg francs.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le quinze décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THOMSON FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 45.994, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 79 du 2 mars 1994 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 décembre 2000, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à 4.15 heures sous la présidence de Maître Jacques Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabelle Nickels, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gregor Dalrymple, administrateur de société, demeurant à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société d'un montant de soixante-neuf millions sept cent trente-cinq mille US dollars (69.735.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de cinq milliard cinq cent soixante et un millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille US dollars (5.561.984.000,- USD) divisé en cent onze millions deux cent trente-neuf mille six cent quatre-vingt (111.239.680) actions d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50,- USD) chacune à cinq milliards six cent trente et un millions sept cent dix-neuf mille dollars (5.631.719.000,- USD) divisé en cent douze millions six cent trente-quatre mille trois cent quatre-vingt (112.634.380) actions d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50,- USD) chacune.

2. Emission de un million trois cent quatre-vingt-quatorze mille sept cents (1.394.700) actions supplémentaires d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50,- USD) par action, jouissant des mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de l'assemblée générale extraordinaire.

3. Acceptation de la souscription des un million trois cent quatre-vingt-quatorze mille sept cents (1.394.700) actions supplémentaires sans droit de souscription préférentiel en faveur des actionnaires existants, THOMSON HOLDINGS S.A., une société existant par la société sous la loi du Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg, et acceptation de la libération intégrale pour chacune des actions nouvelles par un apport en nature consistant en vingt et un mille (21.000) actions de la société PRIMARK EUROASIA B.V., une société existant sous la loi des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam.

4. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions sur l'augmentation de capital décidée conformément aux points 1 et 2 de l'ordre du jour.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-neuf millions sept cent trente-cinq mille US dollars (69.735.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de cinq milliards cinq cent soixante et un millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille US dollars (5.561.984.000,- USD) divisé en cent onze millions deux cent trente-neuf mille six cent quatre-vingt (111.239.680) actions d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50,- USD) par action à cinq milliards six cent trente et un millions sept cent dix-neuf mille US dollars (5.631.719.000,- USD) divisé en cent douze millions six cent trente-quatre millions trois cent quatre-vingt (112.634.380) actions d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50,- USD) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide l'émission de un million trois cent quatre-vingt-quatorze mille sept cents (1.394.700) actions supplémentaires d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50,- USD) chacune, sans réserver un droit de souscription préférentiel en faveur des actionnaires existants, jouissant des mêmes droits et privilèges que les actions existantes, et donnant droit aux dividendes à partir de ce jour.

Ensuite intervient Monsieur Jacques Loesch, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de THOMSON HOLDINGS S.A., une société établie sous la loi du Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 15 décembre 2000, laquelle restera annexée aux présentes.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour compte de ladite société THOMSON HOLDINGS S.A. pour un million trois cent quatre-vingt-quatorze mille sept cents (1.394.700) actions supplémentaires d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50,- USD) par action et libérer entièrement chaque action nouvelle par un apport en nature de vingt et un mille (21.000) actions de la société PRIMARK EUROASIA B.V., une société établie sous la loi des Pays-Bas, ayant

son siège social à Amsterdam, actions représentant 100% (cent pour cent) du capital de ladite société PRIMARK EUROASIA B.V.

THOMSON HOLDINGS S.A., agissant par son mandataire spécial, déclare qu'il n'y a pas d'obstacle au libre transfert des actions à THOMSON FINANCE S.A.

Le comparant déclare qu'en concordance avec les articles 26-1 et 32 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi par la FIDUCIAIRE CHRISTIAN BILLON, REVISEUR D'ENTREPRISES S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, daté du 15 décembre 2000, signé par Monsieur Christian Billon réviseur d'entreprises, dans lequel les actions apportées sont décrites et évaluées.

Le rapport conclut comme suit:

Version française:

Sur base du travail effectué, comme décrit ci-avant, nous n'avons pas de commentaire à faire sur la valeur totale des 21.000 actions de PEABV apportées, qui équivaut au moins à la valeur nominale des actions à émettre.

Le rapport prémentionné restera annexé aux présentes pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

La preuve que l'apporteur est propriétaire des actions apportées de la société PRIMARK EUROASIA B.V. été rapportée au notaire soussigné. Le transfert à THOMSON FINANCE S.A. des actions de PRIMARK EUROASIA B.V. sera inscrit dans le registre des actionnaires immédiatement après l'exécution des présentes.

Le transfert de ces actions est documenté conformément à la loi néerlandaise dans un acte reçu aujourd'hui par le notaire Edwin F. Renes, de résidence à Amsterdam, ainsi que cela résulte d'une attestation délivrée par le susdit notaire.

L'Assemblée générale décide d'accepter ladite souscription et libération et décide d'attribuer les un million trois cent quatre-vingt-quatorze mille sept cents (1.394.700) actions nouvelles entièrement libérées à la société THOMSON HOLDINGS S.A.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital décidée conformément aux résolutions qui précèdent.

En conséquence, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié comme suit:

«Le capital souscrit de la société est fixé à cinq milliards six cent trente et un millions sept cent dix-neuf mille US dollars (5.631.719.000,- USD) divisé en cent douze millions six cent trente-quatre mille trois cent quatre-vingt (112.634.380) actions d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50,- USD) chacune.»

Déclaration pour le fisc

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans la détention par la société THOMSON FINANCE S.A. d'actions représentant 100% du capital social d'une société existante dans la Communauté Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de 300.000,- francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Loesch, I. Nickels, G. Dalrymple et F.Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 45, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 janvier 2001.

F. Baden.

(04153/200/227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

THOMSON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 45.994.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(04154/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

MEDITEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5954 Itzig, 10, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 69.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 26, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour MEDITEC, S.à r.l.

P. Laplume

(04059/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

MIETI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 58.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 10 janvier 2001, vol. 548, fol. 21, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

MIETI S.A.

Signature

(04061/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

MIETI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 58.008.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 décembre 2000

Monsieur Angelo De Bernardi, Madame Romaine Scheifer-Gillen et Madame Marie-Fiore Ries-Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Adrien Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Pour extrait sincère et conforme

MIETI S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2001, vol. 548, fol. 21, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04060/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

**LOOPY S.A., Société Anonyme,
(anc. THEEUWS S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Useldange, 18, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 66.945.

L'an deux mille, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme THEEUWS S.A., ayant son siège social à L-1832 Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.945

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, en date du 14 octobre 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 19 du 14 janvier 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nico Simon, clerc de notaire, demeurant à Weiswampach, qui désigne comme secrétaire Madame Christine Noël, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Joëlle Wurth, gérante de sociétés, demeurant à Useldange,

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Conversion du capital en euro avec augmentation à concurrence de treize virgule trente et un (13,31) euros, pour le porter à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par cent (100) actions sans valeur nominale, de même que conversion, avec adaptation, en euros du capital autorisé qui sera désormais fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-cinq (123.945,-) euros, avec modification subséquente des premier et deuxième paragraphes de l'article cinq des statuts.

2. Changement de la dénomination de la société pour lui donner le nom de LOOPY S.A., avec modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

3. Transfert du siège social de Luxembourg à Useldange, 18, rue de la Gare, avec modification subséquente de la première phrase de l'article 2 des statuts.

4. Acceptation de la démission de deux administrateurs et du commissaire aux comptes et décharge à leur donner.

5. Nomination de deux nouveaux administrateurs et d'un nouveau commissaire aux comptes.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital en euros, avec augmentation de ce dernier à concurrence de treize virgule trente et un (13,31) euros, pour le porter à trente et un mille (31.000) euros, représenté par cent (100) actions, sans valeur nominale.

La prédite augmentation de capital a été faite par les deux seuls associés, au prorata de leur participation, par des versements en espèces, de sorte que la prédite somme de treize virgule trente et un (13,31) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

L'assemblée décide également de convertir et d'adapter le capital autorisé en euros, de sorte que le capital autorisé sera désormais de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-cinq (123.945,-) euros.

En conséquence, les premier et deuxième paragraphes de l'article cinq des statuts auront désormais le teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par cent (100) actions, sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-cinq (123.945,-) euros, représenté par quatre cents (400) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en LOOPY S.A., de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LOOPY S.A.».

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Luxembourg, à Useldange, 18, rue de la Gare.

En conséquence, la première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante

«Le siège de la société est fixé à Useldange».

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de

- Madame Yvette Ferrari, employée, demeurant à Luxembourg, en tant qu'administrateur,
 - Madame Gilberte Nestler, comptable, demeurant à Esch-sur-Alzette, en tant qu'administrateur,
 - Monsieur Claude Uhres, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.
- Décharge pleine et entière leur est donnée pour leur mission.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme, pour une durée de six ans

- Madame Joëlle Wurth, gérante de sociétés, demeurant à Useldange, comme administrateur,
- Madame Laurence Stock, employée, demeurant à B-Lavacherie, comme administrateur,
- la société à responsabilité limitée ACCOUNT & MANAGEMENT FIDUCIAIRE S.A., ayant son siège social à Useldange, 18, rue de la Gare, comme commissaire aux comptes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ quarante-deux mille (42.000) francs.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: J. Wurth, C. Noël, N. Simon, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 2001, vol. 416, fol. 35, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 janvier 2001.

U. Tholl.

(04150/232/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

MILIMMO AKTIENGESELLSCHAFT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 21.838.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 décembre 2000

Monsieur Angelo De Bernardi, Madame Romaine Scheifer-Gillen et Madame Marie-Fiore Ries-Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Adrien Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2001.

Pour extrait sincère et conforme

MILIMMO AKTIENGESELLSCHAFT

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 8, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04062/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

NEDEUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 10.402.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2001, vol. 548, fol. 17, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(04068/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

NEDEUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 10.402.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 20 novembre 2000 que le commissaire aux comptes, M. Marco Ries, réviseur d'entreprises à Luxembourg, a été réélu pour un nouveau terme d'un an.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2001, vol. 548, fol. 17, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04067/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

OMEGA TEXTILE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 64.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 21, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 663.918,- LUF
Bénéfice de l'exercice	984.523,- LUF
Solde	<u>320.605,- LUF</u>
./ affectation réserve légale	- 16.000,- LUF
Report à nouveau	<u>304.605,- LUF</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(04080/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

NEW MEDIA INNOVATION LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 75.443.

DISSOLUTION

In the year two thousand, on the twenty-second of December.

Before Us, Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Anders Gruden, residing at Tegelövågen, 8, SE-13227 Saltsjo-Boo, Sweden, duly represented by Mrs Martine Kapp, employée privée, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given at Saltsjo-Boo, Sweden, on the December 21st, 2000, which proxy, signed ne varietur by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Such appearer represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

1. That the company NEW MEDIA INNOVATION LUXEMBOURG, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 75.443, with registered office at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, was incorporated by deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, acting in replacement of his colleague Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on April 18, 2000, published in the Recueil du Mémorial C n° 577 of August 12, 2000.

2. That the company's capital amounts to LUF 500,000.-, divided into 500 shares of LUF 1,000.- each;

3. That the appearer, Mr Anders Gruden, is the sole partner of said company;

4. That Mr Anders Gruden, as sole shareholder, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect;

5. That Mr Anders Gruden, as liquidator of the company, also declares that:

- he takes over all the assets of the company,
- all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off,
- he is responsible for any eventual actually unknown liabilities of the company;

6. That Mr Anders Gruden grants discharge to the managers of the company;

7. That the documents of the company will be kept during five years at the former registered offices of the company.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Anders Gruden, demeurant à Tegelövågen, 8, SE-13227 Saltsjo-Boo, Suède, ici représenté par Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Saltsjo-Boo, Suède, le 21 décembre 2000, laquelle procuration restera après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter :

1. Que la société à responsabilité limitée NEW MEDIA INNOVATION LUXEMBOURG, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 75.443, ayant son siège social à 2, rue Carlo Hemmer L-1734 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 577 du 12 août 2000;

2. Que le capital social de la société s'élève actuellement à LUF 500.000.-, représenté par 500 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000.- chacune ;

3. Que le comparant Monsieur Anders Gruden est le propriétaire de la totalité des actions de la prédite société,

4. Que le comparant Monsieur Anders Gruden, en sa qualité d'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat ;

5. Que le comparant Monsieur Anders Gruden, en sa qualité de liquidateur de la société, déclare:

- reprendre tous les actifs de la société,
- que tous les passifs de ladite société ont été réglés entièrement,
- qu'il assume l'obligation de payer tout le passif éventuel actuellement inconnu.

6. Que le comparant Monsieur Anders Gruden accorde décharge pleine et entière aux gérants de la société;

7. Que les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la société.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé : M. Kapp, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2000, vol. 509, fol. 98, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Weniger.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 9 janvier 2001.

J. Gloden.

(04071/213/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

NH BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 3, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 66.838.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 janvier 2001.

Signatures.

(04073/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

WINCHESTER SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.513.

In the year two thousand, on the fifteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of WINCHESTER SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscribed at the Trade Register Office in Luxembourg at section B under number 78.513, incorporated by deed enacted on October 24, 2000, not yet published.

The meeting is presided by Mr Olivier Ferres, consultant, residing in Nospelt (Luxembourg).

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Corinne Bitterlich, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the twenty-seven million two hundred fifty-two thousand eight hundred sixty-six (27,252,866) class A shares and the one (1) class D share, of one hundred Euros (EUR 100.-) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. - Increase of the corporate capital by an amount of two billion nine hundred and ten million one hundred thirty-six thousand nine hundred Euros (EUR 2,910,136,900.-) so as to raise it from its current amount of two billion seven hundred twenty-five million two hundred eighty-six thousand seven hundred Euros (EUR 2,725,286,700.-) to five billion six hundred thirty-five million four hundred twenty-three thousand six hundred Euros (EUR 5,635,423,600.-) by the issue of twenty-nine million one hundred and one thousand three hundred sixty-nine (29,101,369) new class A shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

2. - Subscription and payment of all the new class A shares with an issue premium of three hundred twenty-three million three hundred forty-eight thousand five hundred and thirteen Euros (EUR 323,348,513.-), by a contribution in kind.

3. - Acceptance by the managers of WINCHESTER SQUARE HOLDINGS, S.à r.l.

4. - Amendment of article 6 of the articles of incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the sole partner, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of two billion nine hundred and ten million one hundred thirty-six thousand nine hundred Euros (EUR 2,910,136,900.-) so as to raise it from its current amount of two billion seven hundred twenty-five million two hundred eighty-six thousand seven hundred Euros (EUR 2,725,286,700.-) to five billion six hundred thirty-five million four hundred twenty-three thousand six hundred Euros (EUR 5,635,423,600.-) by the issue of twenty-nine million one hundred and one thousand three hundred sixty-nine (29,101,369) new class A shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the new shares referred to above by RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscribed at the Trade Register Office in Luxembourg at section B under number 71.609, which, here represented by Mr Olivier Ferres, prenamed, by virtue of proxy which will remain here annexed, declared to subscribe all the new class A shares and to pay them up together with an issue premium of three hundred twenty-three million three hundred forty-eight thousand five hundred and thirteen Euros (EUR 323,348,513.-), by a contribution in kind consisting of twenty-nine million one hundred and one thousand three hundred eighty-one (29,101,381) class A shares and one (1) class D share, representing together one hundred percent (100%) of the share capital of NEWPORT SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., a Luxembourg registered société à responsabilité limitée, inscribed at the Trade Register Office in Luxembourg at section B under number 78.502, with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The twenty-nine million one hundred and one thousand three hundred sixty-nine (29,101,369) new class A shares issued for consideration of the GSH-A shares of NEWPORT SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., shall be identified specifically by registration in the shareholder's register of the company as GSH-A shares, without that such shares shall be considered as a separate class of shares from the other class A shares with respect to Luxembourg company law.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is evaluated at three billion two hundred thirty-three million four hundred eighty-five thousand four hundred thirteen Euros (EUR 3,233,485,413.-).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by the following documents:

- the last up-dated articles of association of NEWPORT SQUARE HOLDINGS, S.à r.l.;
- a recent balance sheet of RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., certified «true and correct» by the managers of RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Effective implementation of the contribution

RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., through its proxy holder, declares that:

- it is the sole full owner of the contributed shares and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such shares is effective today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities are in course in Luxembourg, in order to duly carry out and formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervene Mrs Paula Fleming, chartered accountant, residing in Luxembourg, 13, rue Marie-Adelaïde, Mr Victor Elvinger, lawyer, residing at 31, rue d'Eich, Luxembourg, Mrs Catherine Dessoy, lawyer, residing at 31, rue d'Eich, Luxembourg, managers of WINCHESTER SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., here represented by Mr Olivier Ferres, prenamed, by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the hereabove described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these assets and liabilities, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend article six of the articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The capital is set at five billion six hundred thirty-five million four hundred twenty-three thousand six hundred Euros (EUR 5,635,423,600.-), divided into fifty-six million three hundred fifty-four thousand two hundred thirty-five (56,354,235) class A shares and one (1) class D share of a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.»

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns an increase of the share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind of 100% of the shares of a Luxembourg resident company, the Luxembourg company expressly requests the capital contribution duty exemption on basis of article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about two hundred fifty thousand Luxembourg francs (LUF 250,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée WINCHESTER SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 78.513, constituée suivant acte reçu le 24 octobre 2000, non encore publié.

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à Nospelt (Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Corinne Bitterlich, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que vingt-sept million deux cent cinquante-deux mille huit cent soixante-six (27.252.866) parts sociales de classe A et une (1) part sociale de classe D, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de deux milliards neuf cent dix millions cent trente-six mille neuf cents Euros (EUR 2.910.136.900,-), pour le porter de son montant actuel de deux milliards sept cent vingt-cinq millions deux cent quatre-vingt-six mille sept cents Euros (EUR 2.725.286.700,-) à cinq milliards six cent trente-cinq millions quatre cent vingt-trois mille six cents Euros (EUR 5.635.423.600,-), par l'émission de vingt-neuf millions cent un mille trois cent soixante-neuf (29.101.369) parts sociales nouvelles de classe A, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

2. - Souscription et libération de toutes les parts sociales nouvelles de classe A avec une prime d'émission de trois cent vingt-trois millions trois cent quarante-huit mille cinq cent treize Euros (EUR 323.348.513,-), par apport en nature.

3. - Acceptation par les gérants de WINCHESTER SQUARE HOLDINGS, S.à r.l.

4. - Modification afférente de l'article six des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de deux milliards neuf cent dix millions cent trente-six mille neuf cents Euros (EUR 2.910.136.900,-), pour le porter de son montant actuel de deux milliards sept cent vingt-cinq millions deux cent quatre-vingt-six mille sept cents Euros (2.725.286.700,-) à cinq milliards six cent trente-cinq millions quatre cent vingt-trois mille six cents Euros (5.635.423.600,-), par l'émission de vingt-neuf millions cent un mille trois cent soixante-neuf (29.101.369) parts sociales nouvelles de classe A, d'une valeur nominale de cents Euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des parts sociales nouvelles dont question ci-avant par RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 71.609, laquelle, ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, a déclaré souscrire toutes les parts sociales nouvelles de classe A et les libérer intégralement ensemble avec une prime d'émission de trois cent vingt-trois millions trois cent quarante-huit mille cinq cent treize Euros (EUR 323.348.513,-), par un apport en nature consistant en vingt-neuf millions cent un mille trois cent quatre-vingt et une (29.101.381) parts sociales de classe A et d'une (1) part sociale de classe D, représentant ensemble cent pour cent (100%) du capital social de NEWPORT SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 78.502, avec siège social à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Les vingt-neuf millions cent un mille trois cent soixante-neuf (29.101.369) parts sociales nouvelles de classe A émises en contrepartie des parts sociales GSH-A de NEWPORT SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., sont identifiées spécifiquement par leur inscription au registre des parts sociales comme parts sociales GSH-A, sans que ces parts sociales ne soient considérées comme une classe de parts sociales distincte des autres parts sociales de classe A du point de vue de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à trois milliards deux cent trente-trois millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent treize Euros (EUR 3.233.485.413,-).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- une copie des derniers statuts coordonnés de NEWPORT SQUARE HOLDINGS, S.à r.l.;
- un bilan récent de RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., certifié «véridique et juste» par les gérants de RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Réalisation effective de l'apport

RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., par son mandataire, déclare que:

- elle est la seule pleine propriétaire des parts sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- l'apport de ces parts sociales est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation au Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus Madame Paula Fleming, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, 13, rue Marie-Adelaïde, Maître Victor Elvinger, avocat, demeurant au 31, rue d'Eich, Luxembourg, Maître Catherine Dessoï, avocat, demeurant au 31, côte d'Eich, Luxembourg, gérants de la société WINCHESTER SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., ici représentés par Monsieur Olivier Ferres, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdits actifs et passifs, et confirment la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq milliards six cent trente-cinq millions quatre cent vingt-trois mille six cents Euros (EUR 5.635.423.600,-), divisé en cinquante-six millions trois cent cinquante-quatre mille deux cent trente-cinq (56.354.235) parts sociales de classe A de cent Euros (EUR 100,-) chacune et par une (1) part sociale de classe D de cent Euros (EUR 100,-).»

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social par un apport en nature à une société de capitaux luxembourgeoise de 100% des parts sociales d'une autre société luxembourgeoise, la société luxembourgeoise requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 250.000,-).

Provision:

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionnée ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: O. Ferres, C. Bitterlich, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 37, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

J. Elvinger.

(04168/211/217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

WINCHESTER SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.513.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 12 janvier 2001.

(04169/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

OCTO GROUP S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4970 Dippach, 41, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 78.560.

Réunion du Conseil d'administration du 14 décembre 2000

Présents: Monsieur Nicolas Comes
Monsieur Srdjan Mijanovic
Monsieur Kubad Al Haidari

Sur demande expresse du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme un droit de cosignature obligatoire est accordé à l'administrateur-délégué Monsieur Srdjan Mijanovic.

Dippach, le 14 décembre 2000.

N. Comes / S. Mijanovic / K. Al Haidari

Enregistré à Echternach, le 21 décembre 2000, vol. 133, fol. 43, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.M. Miny.

(04079/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

COMPAQ PARTICIPATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2557 Gasperich, 7A, rue Robert Stumper.

STATUTES

In the year two thousand, on the eighteenth day of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

COMPAQ COMPUTER (MAASTRICHT) B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at St. Teunismolenweg 15, 6534 AG Nijmegen, The Netherlands, represented by Me Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy granted on December 14, 2000 in Kloten, which proxy shall remain annexed to the present deed.

The appearing party, requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which it declared to incorporate:

Art 1. Form

There is established by the single partner a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name

The Company will exist under the name of COMPAQ PARTICIPATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. Object

The object of the Company is, in Luxembourg and/or abroad, the holding of participations in other companies and/ or enterprises as well as the administration, development and management of its portfolio.

The Company may more in particular hold interests in COMPAQ COMPUTER LUXEMBOURG S.C.A., a partnership limited by shares («société en commandite par actions»), become a limited shareholder («associé commanditaire») or unlimited shareholder («associé commandité») and also act, in such latter capacity, as manager of such company.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered office

The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital

The capital is set at thirteen thousand Euros (EUR 13,000.-), represented by one hundred thirty (130) shares of a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of said premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its partner(s), to affect it to the legal reserve, to offset

any net realised losses or net unrealised depreciation on the Company's investments and/or to make distributions to the partner(s).

Art. 7. Amendment of the capital

The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

Art. 9. Indivisibility of shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

The single partner may transfer freely its shares when the Company is composed of a single partner.

The shares may be transferred freely amongst partners when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred to non-partners only with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares

The Company may redeem its own shares in accordance with the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management

The Company will be administered and managed by a board of managers composed of at least three managers who need not be partners.

The managers will be elected by the single partner or by the general meeting of partners, as the case may be, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single partner or by the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 15. Meetings of the board of managers

The board of managers will appoint from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a member of the board of managers and who will among others be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the general meetings of partners, if any.

The board of managers will meet upon call by its chairman. A meeting of the board of managers must be convened if any two managers so require.

The chairman of the board of managers will preside at all meetings of the board of managers and at general meetings of partners, if any, except that in his absence the board of managers may appoint another manager and the general meeting of partners may appoint any other person as chairman pro tempore by the majority of the votes of the persons present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency, at least one week's written notice of meetings of the board of managers shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

The meeting may be held without prior notice, if all the managers are present or represented at the relevant meeting, or if all those managers who are neither present nor represented at the relevant meeting waived the notice by the consent in writing, by fax or by telegram. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Every meeting of the board of managers shall be held in Luxembourg or such other place as the board of managers may from time to time determine.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by fax or by telegram another manager as his proxy.

Any manager can attend the meeting by teleconference or telephone. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office.

Resolutions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. The chairman of the Board has a casting vote.

In case of urgency, a written resolution, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

Art. 16. Minutes of meetings of the board of managers

The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of managers or by any two managers.

Art. 17. Powers of the board of managers

The board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the single partner or the general meeting of partners, as the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the single partner or the general meeting of partners, as the case may be, are in the competence of the board of managers.

Art. 18. Delegation of powers

The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company, to persons or agents chosen by it. The delegation of the daily management to a member of the board of managers is subject to previous authorisation by the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 19. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two managers, by the single signature of the chairman of the board of managers or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 20. General meeting of partners .

If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or, in case there are less than twenty-five partners, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail. In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 21. Decisions

The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year

The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 23. Balance-sheet

Each year, on December 31, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the single partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceeding the deadline set for the general meeting of partners.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the single partner or by a general meeting of partners, as the case may be.

Art. 24. Allocation of profits

The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five per cent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent of the corporate capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be, without prejudice to the power of the management to allocate payment on account of dividends within the limits permissible under the law.

Art. 25. Dissolution - Liquidation

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided

All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Partner	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Paid-in capital (EUR)
COMPAQ COMPUTER (MAASTRICHT) B.V.....	13,000.-	130	13,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately seventy-five thousand Luxembourg Francs (LUF 75,000.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2001. The first annual general meeting will thus be held in the year 2002.

Extraordinary general meeting

The above-named party, in its capacity as single partner of the Company, has passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three the number of managers and further resolved to elect the following as managers for a period ending at the annual general meeting of partners to be held in 2002:

- Mrs Linda Auwers, VP Corporate Counsel and Company Secretary, residing at 2022 Swift Houston, Texas 77030-1024.

- Mr Andrew Hay, Emea Treasury director Compaq Computer International, residing at 14 Oberfeldstrasse, CH-83012 Kloten

- Mr Anton Fuehrer, Finance Director Compaq Computer Emea, residing at Einsteinring, 30, Dornach.

2. Pursuant to the provisions of the articles of incorporation the single partner hereby authorises the board of managers to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the board of managers.

3. The registered office of the Company shall be at L-2557 Gasperich, 7A, rue Robert Stumper, Luxembourg.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with Us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte anglais:

L'an deux mille, le dix-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hespérange (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

COMPAQ COMPUTER (MAASTRICHT) B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à St. Teunis-molenweg 15, 6534 AG Nijmegen, Pays-Bas, représentée par Monsieur Jean-Paul Spang, avocat, résidant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée en date du 14 décembre 2000, à Kloten, laquelle procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les Statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination

La Société prend la dénomination sociale de COMPAQ PARTICIPATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et/ou entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la mise en valeur et la gestion de son portefeuille.

La Société peut plus particulièrement détenir des intérêts dans COMPAQ COMPUTER LUXEMBOURG S.C.A., une société en commandite par actions, devenir associé commanditaire ou associé commandité, et également agir en cette dernière qualité comme gérant de cette société.

D'une manière générale, la Société peut accomplir toute opération industrielle, commerciale, financière, technique, relative à des meubles ou à des immeubles, qu'elle juge utile à la réalisation ou au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à treize mille Euros (EUR 13.000,-), représenté par cent trente (130) parts sociales d'une valeur de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de primes peut être établi auquel toutes les primes payées par part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales d'un associé par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées ou des dépréciations nettes pas encore réalisées des investissements de la Société et/ou pour effectuer des distributions aux associés ou à l'associé unique.

Art. 7. Modification du capital social

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés lorsque la Société comporte plusieurs associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à la loi.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance

La Société est administrée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon les cas, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'associé unique ou l'assemblée générale, des associés, selon le cas, avec ou sans motif.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance

Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un membre du conseil de gérance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés, le cas échéant.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation de son président. Une réunion du conseil de gérance doit être convoquée si deux gérants le demandent.

Le président du conseil de gérance présidera toutes les assemblées générales des associés, le cas échéant et toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le conseil de gérance désignera à la majorité des voix des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Sauf s'il y a urgence, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion en question ou à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex de tous les gérants qui ne sont ni présents ni représentés à la réunion en question. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une décision préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Toute réunion du conseil de gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le conseil de gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant pourra participer aux réunions par téléconférence ou par téléphone. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés lors de la réunion. Le président du conseil de gérance a un vote prépondérant.

En cas d'urgence une décision écrite signée par tous les gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs gérants.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Art. 17. Pouvoirs du conseil de gérance

Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, par la loi sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 18. Délégation de pouvoirs

Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux au des fonctions permanentes ou temporaires, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix. La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil de gérance est soumise à l'approbation préalable de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 19. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux gérants, par la signature individuelle du président du conseil de gérance ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adapter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 21. Décisions

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 22. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 23. Bilan

Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

Art. 24. Répartition des bénéfices

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir de la gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

Art. 25. Dissolution - Liquidation

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Le comparant préqualifié ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, le comparant a souscrit le nombre de parts sociales et entièrement libéré en espèces les montants indiqués ci-dessous:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombres de parts sociales	Montant libéré (EUR)
COMPAQ COMPUTER (MAASTRICHT) B.V.	13.000,-	130	13.000,-

Preuve de cette libération en espèces a été rapportée au notaire soussigné, qui constate que les conditions posées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Coût - Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ soixante-quinze mille francs luxembourgeois (LUF 75.000,-).

Dispositions Transitoires

Le premier exercice commence au jour des présentes et finit le trente et un décembre 2001. La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2002.

Assemblée Générale Extraordinaire

Le comparant préqualifié, agissant en tant qu'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des Gérants est fixé à trois (3)
2. et les personnes suivantes sont nommées gérants pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés devant être tenue en 2002:
 - Madame Linda Auwers, VP Corporate Counsel and Company Secretary, demeurant à 2022 Swift Houston, Texas 77030-1024.
 - Monsieur Andrew Hay, Emea Treasury director Compaq Computer International, demeurant 14, Oberfeldstrasse, CH-83012 Kloten.
 - Monsieur Anton Fuehrer, Finance Director Compaq Computer Emea, demeurant à Einsteinring, 30, Dornach.
3. En application des dispositions statutaires, l'associé unique autorise par les présentes le conseil de gérance à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans les limites de cette gestion journalière à un ou plusieurs membres du conseil de gérance.
4. Le siège social est fixé à L-2557 Gasperich, 7A, rue Robert Stumper, Luxembourg.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Lecture du présent acte ayant été faite au comparant qui a requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, le comparant a signé le présent acte avec Nous, le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en langue anglaise, est suivi d'une version en langue française. La version anglaise devant faire foi en cas de divergences avec la version française.

Signé: J.-P. Spang, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 127S, fol. 72, case 4. – Reçu 5.244 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 janvier 2001.

G. Lecuit.

(04185/220/413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2001.

PALAIS DE CHINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 24.952.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 9, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 janvier 2001.

Signatures.

(04083/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

PARTNERCOM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 76.585.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2001

La démission de Madame Elisabetta Pinto, commissaire aux comptes, est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommé commissaire aux comptes de la société en son remplacement, Monsieur Vincenzo Arnó, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Luxembourg, le 2 janvier 2001.

Pour extrait sincère et conforme

PARTNERCOM HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 8, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04086/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

ARTIS BEAVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1. BEAVER SOFTWARE LUXEMBOURG S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare,

représentée par son représentant légal, Monsieur Jean-Pierre Petitjean, administrateur de société, demeurant à F-54420 Saulxures-lès-Nancy, 7, allée des Roses,

2. CREYF'S S.A., société anonyme de droit belge, avec siège social à B-2060 Anvers, Franklin Rooseveltplaats, 12/10, représentée par ses administrateurs:

a) Monsieur Michel Van Hemele, Président Directeur Général, demeurant à B-3080 Tervuren, Museumlaan 65,

b) Monsieur Jan Suykens, directeur de société, demeurant à B-Gravenwezel, Azaleanlaan 23B,

ici représentés par Monsieur Sylvain Patat, directeur de société, demeurant à F-57140 Plesnois, 12, rue Jeanne d'Arc, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Anvers, le 15 décembre 2000,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

3. CAPEHART INVESTMENTS LTD, société commerciale internationale, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

représentée par:

a) Monsieur Max Galowich, prénommé,

b) Monsieur Raymond Le Lourec, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire suivant acte de dépôt en date du 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, vol. 906B, fol. 37, case 6.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ARTIS BEAVER S.A.»

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, laquelles, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet le conseil en gestion des ressources humaines et le recrutement de personnel pour le compte d'autrui.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être porté à cinq cent mille et trente euros (EUR 500.030,-) par la création et l'émission de mille cinq cent treize (1.513) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si l'ensemble de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à l'unanimité des voix.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille un.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. BEAVER SOFTWARE LUXEMBOURG S.A., prénommée, vingt-cinq actions	25
2. CREYF'S S.A., prénommée, cinquante actions.	50
3. CAPEHART INVESTMENTS LTD, prénommée, vingt-cinq actions	25
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en été justifié au notaire soussigné.

Constation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-).

Le capital est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 1.250.537,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Michel Van Hemele, Président Directeur Général, demeurant à B-3080 Tervuren, Museumlaan 65,

b) Monsieur Bart Gonnissen, directeur général, demeurant à B-2930 Brasschaat, Molenweg 5, Bus 2,

c) Madame Sylvie Vasques, employée privée, demeurant à L-8838 Wahl, Kinnickshaff, 25,

d) Monsieur Jean-Pierre Petitjean, administrateur de société, demeurant à F-54420 Saulxures-lès-Nancy, 7, allée des Roses,

e) Monsieur Sylvain Patat, administrateur de société, demeurant à F-57140 Plesnois, 12, rue Jeanne d'Arc.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille six.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille six.

3. Est nommé président du conseil d'administration, Monsieur Michel Van Hemele, prénommé.

4. Le siège social est établi à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Petitjean, S. Patat, M. Galowich, R. Le Lourec, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 57, case 9. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2001.

E. Schlessler.

(04175/227/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2001.

PERSPECTIVES ET REALISATIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 34.330.

Le siège social de la société est transféré à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2001, vol. 548, fol. 19, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04087/664/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

PHI DATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 18, ancienne route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 66.192.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

R. Thill.

(04090/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

PIERRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 50.612.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaires tenue le 18 septembre 2000

Messieurs De Bernardi Angelo, Schaus Adrien et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs de la société pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Della Casa Carlo est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Pour extrait sincère et conforme

PIERRES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 8, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04091/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

VIKING RIVER CRUISES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 56.479.

In the year two thousand, on the thirteen of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Has compared:

Mrs Sophie Bronkart, attorney of law, residing in Luxembourg,

acting in her capacity as special mandator in the name and on the behalf of the directors of VIKING RIVER CRUISES S.A., having its registered office in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, by virtue of a power conferred to her by the board of directors of the said company in its meeting of December 12th, 2000.

A copy of the minutes of this meeting, which is certified as a true copy to the original, will remain attached to the present deed.

Such appearing party, in the capacity indicated above, requests the notary to certify his declarations as follows:

1) The company VIKING RIVER CRUISES S.A. has been incorporated under the name VIKING SHIPPING S.A. by a deed of the notary Alphonse Lentz, dated October 7th, 1996 published in the Mémorial C, number 645 of December 12th, 1996, amended by notarial deeds of the same notary, dated November 26th, 1997, published in the Mémorial C, number 142 of March 6th, 1998, dated May 25th, 1998, published in the Mémorial C, number 597 of August 18th, 1998,

dated July 27th, 1998, published in the Mémorial C, number 800 of November 3, 1998, dated April 9th 1999, published in the Mémorial C, number 511 of July 6th 1999, amended by a deed of the notary J.-J. Wagner, dated May 31st, 1999, published in the Mémorial C, number 686 of September 14th, 1999, amended by a deed of the notary J. Elvinger, dated March 17th 2000, published in Mémorial C, number 505 of July 15th 2000 and by deed of the same notary on March 31st, 2000, published in Mémorial C number 524 of July 21st 2000.

2) According to Article 5 of the articles of incorporation, the subscribed and fully paid in capital is set at eight million four hundred twenty-three thousand thirty-nine euro ninety-three cents (8,423,039.93.- EUR), represented by four million three hundred and thirty-five thousand five hundred and fifty-six (4,335,556) Ordinary Shares with no nominal value and of five hundred seventy-eight thousand seven hundred and three (578,703) reference Shares with no nominal value, fully paid in.

According to the same Article the authorised capital is set at seventeen million one hundred and forty thousand euro (EUR 17,140,000.-) represented by:

- a) five million (5,000,000) Ordinary Shares with no nominal value, and by:
- b) five million (5,000,000) Preference Shares with no nominal value.

Special portions of the authorised capital of the company will be used solely for the issue of preference shares in the following manner:

550,000 preference shares under the company's stock option plan

301,573 preference shares upon exercise of their rights by the holders of the warrants issued by the company. Preference shares are non voting shares, except as provided in Article 11.

The company may to the extent and under terms permitted by law repurchase its own shares.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 11.

The Board of Directors is authorized, during a period of five years to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issue without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The Board is authorized to proceed to such increases by way of private placements and to set and establish any condition which might be useful or necessary for such placement and to set the terms and conditions of the offering of the shares to be issued under such private placements. The Board may in its sole discretion accept or reject any subscription and, if the issue is oversubscribed, scale back subscriptions.

In the meeting of December 12th, 2000, the Board of Directors has decided to increase the subscribed capital of the Company by an amount of four hundred twenty-eight thousand five hundred euro (428,500.- EUR) in order to raise it to the amount of eight million eight hundred fifty-one thousand five hundred thirty-nine euro ninety-three cents (8,851,539.93.- EUR) by creating and issuing two hundred fifty thousand (250,000) new Preference Shares with no nominal value and with an issue premium of five euro one hundred thirty-six cents (5,136.- EUR) per share, making a total issue premium of one million two hundred eighty-four thousand euro (1,284,000.- EUR).

The Board of Directors, having utilized its right to suppress the preferential right of subscription to the current shareholders and its right to provide for an issue premium has decided to accept subscriptions for such new shares issued as follows:

250,000 new preference shares with no nominal value are subscribed by MITTELTHURGAUBAHN AG and paid with a total issue premium of one million two hundred eighty-four thousand euro (1,284,000.- EUR).

The Board of Directors has decided to accept payment in full of all those new shares by contribution in cash of one million seven hundred twelve thousand five hundred euro (1,712,500.- EUR) by MITTELTHURGAUBAHN AG.

The Board of Directors has decided to mandate Mrs Sophie Bronkart in order to record this increase in share capital by notarial deed.

Subsequent to the increase of capital, Article 5 of the Articles of incorporation is modified and will now read as follows:

«**Art. 5.** The subscribed share capital is set at eight million eight hundred fifty-one thousand five hundred thirty-nine euro ninety-three cents (8,851,539.93 EUR) consisting of four million three hundred thirty-five thousand five hundred fifty-six (4,335,556) Ordinary Shares with no par value and of eight hundred twenty-eight thousand seven hundred and three (828,703) Preference Shares with no par value, fully paid in.

The authorized capital of the Company is fixed at seventeen million one hundred and forty thousand euro (EUR 17,140,000.-) represented by:

- a) five million (5,000,000) Ordinary Shares with no par value, and by:
- b) five million (5,000,000) Preference Shares with no par value.

Special portions of the authorised capital of the company will be used solely for the issue of preference shares in the following manner:

550,000 preference shares under the company's stock option plan

301,573 preference shares upon exercise of their rights by the holders of the warrants issued by the company.

Preference shares are non voting shares, except as provided in Article 11.

The Company may to the extent and under terms permitted by law repurchase its own shares.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 11b.

The Board of Directors is authorized, during a period of five years to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issue without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The Board is authorized to proceed to such increases by way of private placements and to set and establish any condition which might be useful or necessary for such placement and to set the terms and conditions of the offering of the shares to be issued under such private placements. The Board may in its sole discretion accept or reject any subscription and, if the issue is oversubscribed, scale back subscriptions.»

Evaluation

For the purposes of the tax authorities and of registration, the increase of capital and the issue premium are valued at sixty-nine million eighty-two thousand eighty Luxembourg Francs (LUF 69,082,080.-).

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred ten thousand Luxembourg Francs (LUF 810,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Sophie Bronkart, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme VIKING RIVER CRUISES, établie et ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, mandaté à cet effet suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 décembre 2000.

Une copie certifiée conforme du procès-verbal de cette réunion restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, agissant en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1) La société anonyme VIKING RIVER CRUISES S.A. a été constituée sous la dénomination de VIKING SHIPPING S.A. suivant acte reçu par le Notaire Alphonse Lentz, en date du 7 octobre 1996, publié au Mémorial C, numéro 645 du 12 décembre 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes du même notaire en date du 26 novembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 142 du 6 mars 1998, en date du 25 mai 1998, publié au Mémorial C numéro 597 du 18 août 1998, en date du 27 juillet 1998, publié au Mémorial au Mémorial C, numéro 800 du 3 novembre 1998, en date du 9 mars 1999, publié au Mémorial C, numéro 511 du 6 juillet 1999, modifié par acte du notaire J.-J. Wagner, en date du 31 mai 1999, publié au Mémorial C, numéro 686 du 14 septembre 1999, en date du 17 mars 2000 par acte du notaire J. Elvinger, publié au Mémorial C numéro 505 du 15 juillet 2000, et modifié par acte du même notaire ne date du 31 mars 2000, publié au Mémorial C n° 524 du 21 juillet 2000.

2) Suivant l'article 5 des statuts, le capital souscrit et entièrement libéré de la société est fixé à huit millions quatre cent vingt-trois mille trente-neuf euro quatre-vingt-treize cents (8.423.039,93 EUR) représenté par quatre millions trois cent trente-cinq mille cinq cent cinquante-six (4.335.556) Actions Ordinaires sans désignation de valeur nominale et par cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent trois (578.703) Actions Préférentielles sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Suivant le même article des statuts, le capital autorisé de la société est fixé à dix-sept millions cent quarante mille euro (EUR 17.140.000.-) représenté par:

a) cinq millions (5.000.000) d'Actions Ordinaires sans désignation de valeur nominale et par

b) cinq millions (5.000.000) d'Actions Préférentielles sans désignation de valeur nominale.»

Des portions spéciales du capital autorisé de la société seront utilisées exclusivement pour l'émission d'actions préférentielles de la manière suivante:

550.000 actions préférentielles sous le programme d'option sur actions de la société

301.573 actions préférentielles lors de l'exercice de leurs droits par les détenteurs des warrants.

Les actions préférentielles sont des actions sans droit de vote, sauf dans les circonstances prévues par l'article 11.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 11b.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Le Conseil d'Administration est autorisé de procéder à ces augmentations de capital par placements privés dont il pourra fixer et établir toutes conditions qu'il estimera être utiles ou nécessaires pour faire un tel placement et notamment d'établir les termes et conditions d'offre des actions à émettre aux termes de tels placements privés. Le Conseil d'Administration peut à son entière discrétion accepter ou rejeter toutes souscriptions et, en cas de dépassement des souscriptions, réduire les souscriptions pro rata.

En date du 12 décembre 2000, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence de quatre cent vingt-huit mille cinq cents euro (428.500,- EUR) pour le porter à huit millions huit cent cinquante et un mille cinq cent trente-neuf euro quatre-vingt-treize cents (8.851.539,93,- EUR) par la création et l'émission de deux cent cinquante mille (250.000) nouvelles actions préférentielles sans valeur nominale avec une prime d'émission de cinq euro cent trente-six cents (5,136 EUR) par action, soit une prime d'émission totale de un million deux cent quatre-vingt-quatre mille euro (1.284.000,- EUR).

Le Conseil d'Administration ayant usé du droit de supprimer le droit de souscription préférentielle des anciens actionnaires et de stipuler une prime d'émission, a décidé à la souscription des nouvelles actions émises:

Les 250.000 nouvelles actions préférentielles sans valeur nominale sont souscrites par MITTELTHURGAUBAHN AG et payées avec une prime d'émission totale de prime de un million deux cent quatre-vingt-quatre mille euro (1.284.000,- EUR).

Le Conseil d'Administration a décidé d'accepter la libération intégrale de toutes les nouvelles actions souscrites par un apport en espèces d'un montant de un million sept cent douze mille cinq cents euro (1.712.500,- EUR) de MITTELTHURGAUBAHN AG.

Le Conseil d'Administration a décidé de mandater Maître Sophie Bronkart en vue de documenter le présent constat d'augmentation de capital;

A la suite de l'augmentation de capital, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à huit millions huit cent cinquante et un mille cinq cent trente-neuf euro quatre-vingt-treize cents (8.851.539,93 EUR) représenté par quatre millions trois cent trente-cinq mille cinq cent cinquante-six (4.335.556) Actions ordinaires sans désignation de valeur nominale et par huit cent vingt-huit mille sept cent trois (828.703) Actions Préférentielles sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à dix-sept millions cent quarante mille euro (EUR 17.140.000,-) représenté par:

- a) cinq millions (5.000.000) d'Actions Ordinaires sans désignation de valeur nominale et par
- b) cinq millions (5.000.000) d'Actions Préférentielles sans désignation de valeur nominale.

Des portions spéciales du capital autorisé de la société seront utilisées exclusivement pour l'émission d'actions préférentielles de la manière suivante:

550.000 actions préférentielles sous le programme d'option sur actions de la société

301.573 actions préférentielles lors de l'exercice de leurs droits par les détenteurs des warrants.

Les actions préférentielles sont des actions sans droit de vote, sauf dans les circonstances prévues par l'article 11.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 11.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Le Conseil d'Administration est autorisé de procéder à ces augmentations de capital par placements privés dont il pourra fixer et établir toutes conditions qu'il estimera être utiles ou nécessaires pour faire un tel placement et notamment d'établir les termes et conditions de l'offre des actions à émettre aux termes de tels placements privés. Le Conseil d'Administration peut à son entière discrétion accepter ou rejeter toutes souscriptions et, en cas de dépassement des souscriptions, réduire les souscriptions pro rata».

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital ensemble avec les primes d'émissions est évaluée à soixante-neuf millions quatre-vingt-deux mille quatre-vingt francs luxembourgeois (69.082.080,- LUF).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge, en raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de huit cent dix mille francs luxembourgeois (LUF 810.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Bronkart, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 127S, fol. 43, case 2. – Reçu 690.821 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

J. Elvinger.

(04164/211/207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

VIKING RIVER CRUISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 56.479.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(04165/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

PMF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 53.820.

Les comptes annuels au 31 mars 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 21, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 392.881,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(04093/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

POLYVAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 19.692.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2001.

POLYVAL HOLDING S.A.

Le Domiciliataire

(04095/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

PRESENCE COMMUNICATION & PRODUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 49.931.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 15, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Signature.

(04097/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

W.I.L., WORLD INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.416.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 7, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

Pour W.I.L. S.A.

Signature

(04170/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

W.I.L., WORLD INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.416.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 7, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

Pour W.I.L. S.A.

Signature

(04171/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

REIGATE SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 78.504.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.
(04101/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

RENERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 192, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.083.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

R. Thill.

(04102/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

RETAIL ESTATES LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.278.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 7, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

Pour RETAIL ESTATES LUXEMBURG S.A.

Signature

(04103/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

REVOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 19, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.842.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1999 enregistrés à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 15, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Goetzingen, le 12 janvier 2001.

Signature.

(04104/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

VALLEROY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 37.118.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui s'est tenue en date du 20 décembre 2000 à Luxembourg*

L'Assemblée acte et accepte la démission de Madame Véronique Wauthier et de Messieurs Marcel Krier et Martin A. Rutledge de leurs fonctions d'administrateur de la société. Par votes spéciaux, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Véronique Wauthier et de Messieurs Marcel Krier et Martin A. Rutledge, administrateurs démissionnaires, pour l'exercice de leurs fonctions.

L'Assemblée décide de nommer Madame Jean Silbyl Millar et Monsieur Peter Millar, retraités, demeurant à Sark, Isles Anglo-Normandes et Monsieur Stephen Michael de Carteret, administrateur de sociétés, demeurant à Sark, Isles Anglo-Normandes, nouveaux administrateurs de la société.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 13, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04159/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

R.V.A. CAPITAL RISQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 32.876.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale statutaire du 20 juin 2000

Monsieur Angelo De Bernardi, Madame Romaine Scheiffer-Gillen et Madake Marie-Fiore Ries-Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Est nommé commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Adrien Schauss, démissionnaire, Monsieur Alexis De Bernardi, employé privé, demeurant à Luxembourg. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2003.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme

R.V.A. CAPITAL RISQUE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 8, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04105/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

**NORDEA LIFE & PENSIONS S.A., Société Anonyme,
(anc. SAFE ASSURANCE S.A.).**

Registered office: Luxembourg-Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 35.996.

In the year two thousand, on the first of December.

Before Us Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of SAFE ASSURANCE S.A., a société anonyme, having its registered office at Luxembourg-Findel, 672, rue de Neudorf, registered to the trade register of Luxembourg, under the number B 35.996, incorporated pursuant to a deed of the notary Paul Frieders, residing in Luxembourg, of 31st December 1990, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, of 5th July 1991, number 262. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary on the 17th June 1992, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, of 9th November 1992, number 512.

The meeting was opened at 2.30 pm with Mr Guy Harles, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Pierre Beissel, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the company into NORDEA LIFE & PENSIONS S.A. as from 1st January 2001.
2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

Sole resolution

The meeting decides to change the name of the company into NORDEA LIFE & PENSIONS S.A. as from 1st January 2001.

As a consequence of such resolution, article 1 of the article of incorporation is amended and will read as follows as from 1st January 2001:

«**Art. 1.** There exists a société anonyme under the name of NORDEA LIFE AND PENSIONS S.A.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille, le premier décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAFE ASSURANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg-Findel, 672, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 35.996, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 5 juillet 1991, numéro 262. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 17 juin 1992 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 9 novembre 1992 numéro 512.

L'assemblée est ouverte à quatorze heures trente sous la présidence de Monsieur Guy Harles, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Madame Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pierre Beissel, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en NORDEA LIFE & PENSIONS S.A., à partir du 1^{er} janvier 2001.

2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer le nom de la société en NORDEA LIFE & PENSIONS S.A. à partir du 1^{er} janvier 2001.

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura la teneur suivante à partir du 1^{er} janvier 2001:

«Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de NORDEA LIFE & PENSIONS S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Harles, S. Wagner-Chartier, P. Beissel et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 127S, fol. 30, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 janvier 2001.

F. Baden.

(04106/200/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

SECURITE CONCEPT & EQUIPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 66.364.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale annuelle tenue le 22 décembre 2000 a accordé décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes et a décidé de reporter la perte de l'exercice 1999 à nouveau.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été reconduit pour un nouveau terme d'un an. Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

D. Silvain

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 15, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04118/664/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

SARAGY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 49.794.

DISSOLUTION

In the year two thousand, on the twenty-first of December.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The company named SUZANOPAR, CONSULTORIA E INVESTIMENTOS LDA, established under the law of Portugal, with registered office at Funchal / Madeira, Zona Franca, rua João Tavira, 22, 2°F, Freguesia da Sé, registered in the commercial register under the number NIPC 511081545,

hereafter named «sole shareholder»,

hereby represented by Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Sao Paulo on the 22nd of November 2000, hereto attached.

Which appearing person, has requested the notary to state as follows:

- That the société anonyme SARAGY S.A., having its registered office in Luxembourg, 5, rue Emile Bian, and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 49.794,

hereafter referred to as «the Company»,

has been constituted according to a deed received by Maître Reginald Neuman, notary, residing in Luxembourg, on 22nd of December, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Associations, number 162, on 8th of April, 1995. The articles of incorporation have been amended by deed of the same notary on 22nd of December, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 210, on 16th of March 2000.

- That the share capital of the company is established at eight million (8,000,000.-) United States Dollars represented by eighty thousand (80,000) nominative shares of a par value of one hundred (100.-) United States Dollars each.

- That the sole shareholder has successively acquired the totality of shares of the Company.

- That the company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company.

- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation with the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid.

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder.

- That the liquidation of the Company is therefore deemed to have taken place and to be closed.

- That full discharge is granted to the Company's Directors and Commissaire for their respective duties.

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the former registered office of the Company, 5, rue Emile Bian.

- That the shareholder's register has been cancelled before the undersigned notary.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at eighty thousand (80,000.-) Luxembourg francs.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of the presents.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société SUZANOPAR CONSULTORIA E INVESTIMENTOS LDA, société de droit portugais, avec siège social à Funchal / Madère, Zona Franca, rua João Tavira, 22, 2°F, Freguesia da Sé, inscrite au registre de commerce sous le numéro NIPC 511081545,

ci-après nommée «l'actionnaire unique»,

ici représentée par Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Sao Paulo en date du 22 novembre 2000, ci-annexée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée SARAGY S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 49.794,

ci-après dénommée la «société»,

a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 1994, publié au Mémorial C n° 162, du 8 avril 1995. Les statuts ont été modifiés par un acte reçu par devant le même notaire en date du 22 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 210 du 16 mars 2000.

- Que le capital social de la Société est fixé à huit millions (8.000.000,-) de dollars des Etats-Unis, représenté par quatre-vingt mille (80.000) actions nominatives d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars des Etats-Unis chacune.

- Que l'actionnaire unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé.

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société.

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant le délai légal de cinq ans à l'ancien siège social de la société à Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Le registre des actions nominatives de la société a été annulé en présence du notaire instrumentant.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quatre-vingt mille (80.000,-) francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, tous connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Rochas, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2000, vol. 127S, fol. 77, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 janvier 2001.

R. Neuman.

(04107/226/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

SEVEN SEAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 73.183.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 janvier 2001

La démission de Madame Elisabetta Pinto, commissaire aux comptes, est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommé commissaire aux comptes de la société en son remplacement, Monsieur Federico Innocenti, Maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Luxembourg, le 2 janvier 2001.

Pour extrait sincère et conforme

SEVEN SEAS HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 8, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04124/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

SCHERF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 43.082.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1999 enregistrés à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 15, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 12 janvier 2001.

Signature.

(04108/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

SCHUTTERHOF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.042.

L'an deux mille, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCHUTTERHOF S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 61.042, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil numéro 13 du 7 janvier 1998.

L'assemblée est ouverte à quatorze heures quinze sous la présidence de Madame Marian Pirinu, employée privée, demeurant à Strassen,

qui désigne comme secrétaire Madame Eliane Klymezyk, employée privée, demeurant à F-Hussigny.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Feuga, employé privé, demeurant à F-Metz.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de mettre la société en liquidation.

2. Nomination de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Pirinu, E. Klymezyk, M. Feuga et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 39, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2001.

F. Baden.

(04111/200/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

SCREEN CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, zone industrielle.

R. C. Luxembourg B 12.863.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

R. Thill.

(04112/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

SECURITE CONCEPT & EQUIPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 66.364.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1999 enregistrés à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 15, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Signature.

(04117/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

C.T.B.R. LUXEMBOURG HOLDING S.A., COMPAGNIE DE TRESORERIE BENJAMIN DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

STATUTS

L'an deux mille, le quinze décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. COMPAGNIE DE TRESORERIE BENJAMIN DE ROTHSCHILD S.A., ayant son siège social à 40, rue du Rhône, CHF-1204 Genève,

ici représentée par Monsieur Marc Ambrosien, directeur, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Genève, le 8 décembre 2000.

2. LCF ROTHSCHILD CONSEIL, société anonyme, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

ici représentée par Monsieur Marc Ambrosien, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 8 décembre 2000.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}. Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de COMPAGNIE DE TRESORERIE BENJAMIN DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG HOLDING S.A., en abrégé C.T.B.R. LUXEMBOURG HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Art. 3. Le capital social est fixé à six millions de francs Suisses (6.000.000,- CHF) représenté par soixante mille (60.000) actions de cent francs Suisses (100,- CHF) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de quatorze millions de francs Suisses (14.000.000,- CHF) pour le porter de son montant actuel de six millions de francs suisses (6.000.000,- CHF) à vingt millions de francs suisses (20.000.000,- CHF), le cas échéant par l'émission de cent quarante mille (140.000) actions nouvelles de cent francs suisses (100,- CHF) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Conformément aux dispositions de l'article 32-3(5) de la loi modifiée du 10 août 1915, le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Titre II. Administration - Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et Répartition des Bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV. Exercice social - Dissolution

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 13. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1° Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.

2° La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. COMPAGNIE DE TRESORERIE BENJAMIN DE ROTHSCHILD S.A., préqualifiée, cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	59.999
2. LCF ROTHSCHILD CONSEIL, société anonyme, préqualifiée, une action	1
Total: soixante mille actions	60.000

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que le montant total de six millions de francs Suisses (6.000.000,- CHF) se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social de six millions de francs Suisses (6.000.000,- CHF) est évalué à 3.981.420,040 EUR=160.610.086,- LUF.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.700.000,- LUF.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Frédéric Otto, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg,

b) Monsieur Marc Ambroisien, prénommé,

c) Monsieur René Kirsch, administrateur de sociétés, demeurant à Chene-Bougeries (Suisse).

4.- Est nommé commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2002.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Ambroisien, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 52, case 10. – Reçu 1.604.400 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 janvier 2001.

G. Lecuit.

(04184/220/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2001.